

Le 8 novembre 2006

EMBAUCHE D'AUXILIAIRES MÉDICAUX ET DE PERSONNEL INFIRMIER PRATICIEN DANS LES SERVICES DES URGENCES DES HÔPITAUX

Le gouvernement McGuinty investit 2 millions de dollars dans six projets pilotes pour l'affectation d'auxiliaires médicaux et de personnel infirmier praticien dans les services des urgences des hôpitaux.

Auxiliaire médical

L'auxiliaire médical remplit un nouveau rôle en tant que professionnel des soins de santé en Ontario et fait partie de *ProfessionsSantéOntario*, la nouvelle stratégie provinciale en matière de ressources humaines qui vise à accroître le nombre de professionnels de la santé en poste dans la province, y compris les médecins et le personnel infirmier.

Tout comme les auxiliaires médicaux aux États-Unis, dans l'armée canadienne et au Manitoba, les auxiliaires médicaux de l'Ontario complètent les services dispensés par les médecins et relèvent d'un médecin superviseur habilité. Le médecin a la responsabilité de diriger le travail de l'auxiliaire médical ainsi que des soins de santé qu'il dispense.

Sous la direction d'un médecin superviseur, un auxiliaire médical formé par l'armée canadienne possède les compétences et l'expérience nécessaires pour traiter les urgences médicales et dispenser des soins de routine.

Les programmes de formation actuels et à venir au Canada durent plusieurs années. Le programme d'auxiliaire médical des Forces canadiennes est le seul programme formel de formation des auxiliaires médicaux actuellement en poste au Canada. Seules les personnes détenant de 10 à 15 années d'expérience en tant qu'ambulancier paramédical au sein des Forces canadiennes sont sélectionnées pour suivre ce programme agréé qui comprend 12 mois de cours et 47 semaines de rotations cliniques.

Les tâches cliniques confiées à l'auxiliaire médical dans le cadre d'un projet pilote dépendront de l'entente qui surviendra entre le médecin superviseur et l'auxiliaire affecté à l'établissement.

Personnel infirmier praticien

Les infirmières praticiennes existent déjà en Ontario. Elles sont des fournisseurs de soins de santé qui améliorent l'accès à des services de soins de santé de haute qualité pour toute la population de la province, jour après jour. Ces infirmières autorisées expérimentées détiennent une formation spécialisée soit en soins de santé primaires ou dans un domaine précis de la prestation des services de soins actifs.

Le gouvernement finance actuellement plus de 500 postes d'infirmière praticienne en soins primaires dans la province. Ces infirmières praticiennes travaillent dans divers établissements de la province, notamment les centres de santé communautaires, les foyers de soins de longue durée, les bureaux de santé publique, les cliniques externes des hôpitaux et les services des urgences.

On a constaté que dans les services des urgences qui embauchent des infirmières praticiennes, celles-ci apportent une contribution positive, notamment la réduction du nombre de patients qui quittent l'hôpital sans avoir été évalués. Dans certains cas, les hôpitaux ont mis sur pied des cliniques d'infirmières praticiennes en soins primaires afin de réduire le nombre de visites non nécessaires au service des urgences.

À titre de membre de l'équipe du service des urgences, les infirmières praticiennes peuvent dispenser un large éventail de soins, allant des soins de santé primaires aux soins actifs. Cela comprend le diagnostic, le traitement et l'autorisation de sortie des patients ayant une maladie (otites) ou une blessure (foulures) légère, ainsi que l'intervention dans des cas plus graves, comme commencer une réanimation ou ordonner des tests diagnostiques pour les patients qui présentent des complications plus sévères (douleurs à la poitrine). Ces services varient selon que l'infirmière praticienne travaille en soins de santé primaires ou en soins actifs.

Ces projets pilotes augmenteront le nombre d'infirmières praticiennes et d'auxiliaires médicaux œuvrant au sein des équipes des services des urgences, de sorte que plus de collectivités puissent bénéficier de l'apport positif de telles équipes.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Stratsbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Also available in English

www.health.gov.on.ca/indexf.html